



Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL116\_2024BIS-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°116/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 52

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Bernard JULIER à Laurent NADAL, Benoît TRICHOT à Elian PETITJEAN,

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## **OBJET : Contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2024**

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.

Vu la Circulaire n°2014-767 de 2014 relative à la refonte des périmètres de la géographie prioritaire.

Vu le Lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille le 26 juin 2023.

Vu le Comité interministériel des villes présidé par la Première ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes.

Vu la Circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.

VU le Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 04 mars 2024 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2024 -2030,

Considérant les actions initiées par les associations, par la ville et par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Solidarités du jeudi 06 juin 2024

### **Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2024 du contrat de ville ci-joint,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville pour l'année 2024,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) pour le dossier Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2024,

D'octroyer les subventions suivantes :

- ✚ 10 000 € à l'association la Maison des Alternatives Solidaires réparti de la façon suivante, 5 000 € pour le projet « épicerie solidaire » et 5 000 € pour « le resto solidaire », valorisés au titre des actions en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
- ✚ 12 000 € à l'association Riposte réparti de la façon suivante, 10 000 € au titre de l'action « Point Ecoute Santé » et 2 000 € au titre de l'action « et si on parlait santé en faveur des habitants des QPV.
- ✚ 2 000 € à l'association Face Gard pour le projet « Mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'information/orientation métiers »,
- ✚ 3 000 € à l'association Coup de pouce avenir pour l'action décode ton code,
- ✚ 1 000 € à l'association Bonjours groupe présence 30 pour des chantiers éducatifs à Pont-Saint-Esprit QPV,
- ✚ 2 500 € à l'Office des Sports Bagnols pour son action Cap sport santé,
- ✚ 2 000 au centre social Mosaïque pour ses actions à travers des ateliers pour la santé,
- ✚ 2 000 € au CEREGARD pour son action « assurer une meilleure maîtrise de la langue » et pour « la plateforme » afin de favoriser l'autonomie et l'insertion des habitants en QPV,
- ✚ 1 000 € à la Mission Locale Jeunes pour ses actions « forum job dating intérim » et « salon de l'apprentissage » en faveur des habitants des QPV,
- ✚ 1 500 € à l'association GEM CEZAME pour son action mobile « cézâme à Pont » en faveur des habitants des QPV,
- ✚ 2 000 € à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vallis Bona pour son action d'accompagnement à la santé en faveur des habitants des QPV,
- ✚ 1 000 € à l'association Gard ô climat pour son action « réduire les déchets » en faveur des habitants des QPV.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **22 JUIL. 2024**

